

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE**À Hervé Bazin – Vern d'Anjou****49220 – ERDRE-EN-ANJOU**

Année scolaire : 202..-202..

Rentrée en :

NOM / Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité de l'enfant :

Sexe : ☐ Masculin ☐ FémininResponsable(s) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre

Monsieur et Madame :

Adresse :

49220 ERDRE-EN-ANJOU

Téléphone : Domicile :

Mobile :

Professionnel :

Pièces justificatives produites :

- 1/ ☐ Copie du livret de famille
- 2/ ☐ Copie du justificatif de domicile
- 3/ ☐ Carnet de santé
- 4/ ☐ Jugement de divorce (éventuellement)
- 5/ ☐ Demande de dérogation scolaire (éventuellement)

Cadre réservé à l'administration :

Service enfance :

☐ Visé

Avis et signature du Maire délégué, Monsieur MENARD :

☐ Favorable☐ Défavorable

Le / / 202..

La Maire d'Erdre-en-Anjou,

Madame Yamina RIOU

ECOLE PRIMAIRE HERVE BAZIN

DEMANDE D'INSCRIPTION – Année scolaire 202...-202..

Classe :

A déposer en Mairie déléguée de Vern d'Anjou

AVANT L'INSCRIPTION DEFINITIVE avec les pièces justificatives aux heures d'ouverture :

Lundi	9h – 12h / 14h – 18h
Mardi	9h – 12h / 15h30 – 18h
Mercredi	9h – 12h
Jeudi	9h – 12h / 14h – 18h
Vendredi	9h – 12h
Samedi	9h – 12h

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription sera validée sous réserve de la présentation obligatoire à Madame la Maire, de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (certificat médical ou carnet de santé)
- 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois : quittance EDF, facture France Télécom, facture d'eau
- Si un divorce a été prononcé, fournir une copie du jugement du tribunal
- Certificat de radiation si changement de commune.

2 - INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'éducation, l'inscription des élèves à l'école primaire du Thiberge se fait sur présentation du certificat d'inscription sur une liste scolaire. Ce certificat est délivré par le Maire.

3 - ADMISSION DE L'ELEVE

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, Monsieur le directeur de l'école primaire Hervé Bazin procède, selon les disponibilités, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé sur une liste d'attente.

PARENT 1

NOM Prénom :

Adresse :

Profession :

Contact :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

email :

PARENT 2

NOM Prénom :

Adresse : *(si différente)*

Profession :

Contact *(si différent)* :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

email :

Renseignements de l'enfant

Demande l'inscription à l'école primaire Hervé Bazin

Envisage une inscription au service de l'enfance :

☐ Accueil périscolaire☐ Restaurant scolaire

En cas de divorce : la garde de l'enfant est assurée par :

Scolarisé(e) à ce jour à l'école : (certificat de radiation à fournir si commune extérieure)

Ville :

Département :

Classe :

Nom de l'école :

Avez-vous d'autres enfants scolarisés en primaire ? Si oui combien :

Observations des parents :

Vern d'Anjou commune déléguée d'Erdre-en-Anjou,
Le

Signature(s) du/des responsable(s) légal(aux)

Parent 1 :

Parent 2 :